

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2025-035 : DÉCIDE à l'unanimité que la Ville se portera caution de la Maison de l'Écologie Urbaine et Pratique dans le cadre de son projet de Restaurant Café Coopératif.

DEL-2025-036 : DÉCIDE à l'unanimité d'instaurer une amende administrative forfaitaire en cas d'identification du responsable d'un dépôt sauvage, à compter du 1^{er} octobre 2025.

DEL-2025-037 : APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions l'acquisition amiable de la parcelle AD282 sise 3 Impasse de l'Aviation, d'une superficie de 395 m².

DEL-2025-038 : DÉCIDE à l'unanimité la mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents de la Ville, à compter du 1^{er} mars 2025.

DEL-2025-039 : DÉCIDE à l'unanimité de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance du Centre Interdépartemental de Gestion.